



COMITE DE DIRECTION

Réunion Plénière

Réunion du 13 mai 2024

Président : M. Edouard DELAMOTTE

Présents : MM. Serge BESSI, Alain BROCHE, Claude COLOMBO, Bernard JAMMES, Pierre LAFON, Julien LANDUCCI, Francis MAGGI, Christian POMATTO, Georges ROMANO, D^r Louis TIBONI

Excusés : MMES Patricia ARNOUX, Geneviève EVRARD, Rosette GERMANO, MM. Pascal BISTARELLI, Gilles ERMANI, Frédéric MINERVA François ROUSTAN, Patrick SCALA

Assiste : M. Stéphane DUDILLIEU (Directeur)

MODALITES DE RECOURS

Conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions du Comité de Direction sont susceptibles d'Appel à la Ligue Méditerranée de Football.

Ouverture de la séance à 18h00.

APPROBATION DES PV

Comité de Direction du 11/03/24 ;
Bureau Exécutif du 15/04/24.

FELICITATIONS

A l'équipe de l'OGC NICE U13 F qui s'est qualifiée pour la troisième année consécutive à la finale nationale du Festival U13 F, qui se déroulera les 8 et 9 juin 2023 à Capbreton.

COMMUNICATION DU PRESIDENT

Le Président, fait un compte-rendu des réunions des diverses instances où il siège, Comité de Direction de la LMF et Collège des Présidents de District.

TRESORERIE

Conformément aux stipulations de l'article 48 des Règlements Sportifs du DCA, les clubs doivent régler le compte, ouvert auprès du DCA, les comptes arrêtés au 15/03/24 présentent encore des retards de versement de la part des clubs. Pour rappel, le dernier arrêté des comptes est fixé au 30/06/24.

CAMPAGNE ANS 2024

Pour la sixième année consécutive, la FFF apporte son soutien au dispositif des « Projets Sportifs Fédéraux » de l'Agence Nationale du Sport (ANS).

Au 30 avril 2024, date limite du dépôt des dossiers, le DCA a reçu et enregistré 12 dossiers de demandes de subventions.

Après analyse :

- 3 dossiers sont rejetés car non-éligibles ;
- 9 dossiers sont éligibles et ont été transmis à la LMF pour traitement.

COMPETITIONS

En date du 09/05/24, le STADE LAURENTIN nous informe de son intention de ne plus engager d'équipes seniors la saison prochaine, laissant ainsi une place vacante en SENIORS D1. Etant donné que la descente du dernier d'un championnat est automatique, et que le championnat Seniors D1 du DCA n'a qu'une descente à l'issue de la saison, la place vacante sera comblée par le club qui suit celui ou ceux qui accèdent en série supérieure du fait de leur classement.

BARRAGES D'ACCESSION EN CHAMPIONNATS REGIONAUX 1

Le DCA a désigné pour participer aux barrages d'accession en Championnats Régionaux :

- L'ASCC, champion du DCA en SENIORS A 11 F D1 :

Les matchs aller de ces rencontres se joueront le dimanche 26 mai 2024 à 15 heures.

Les matchs retour se joueront le dimanche 02 juin à 15 heures.

- NICE FUTSAL 2, champion du DCA en SENIORS FUTSAL D1 :

Les matchs aller de ces rencontres se joueront le samedi 25 mai 2024.

Les matchs retour se joueront le samedi 01 juin.

Par ailleurs, le Comité de Direction souhaite une prompt réussite à ces deux équipes.

RECOMPENSES DU DCA PROMOTION 2023

M. Pierre LAFON rappelle qu'un courrier a été adressé aux clubs du DCA afin qu'ils nous adressent leurs propositions de récompenses pour la saison 2023/2024. La date limite d'envoi au DCA est arrêtée au 15/06/24.

ELECTIONS DU 02 JUILLET 2024

Dans le cadre de l'organisation des élections pour le renouvellement du Comité de Direction du District, il a été rédigé un protocole signé par MM. Alain BROCHE et Edouard DELAMOTTE définissant les modalités du déroulement de cette organisation.

AGENDA

- Finales des Coupes Côte d'Azur 01 et 02 juin 2024 à Saint-Jean-Cap-Ferrat ;
- Finales championnats Côte d'Azur, 08 et 09 juin 2024 à Cap-d'Ail ;
- AG LFA + FFF du 07 au 09 juin 2024 dans les Landes ;
- AG d'Été de la LMF le 15 juin 2024 à Vitrolles ;
- AG Elective du District le mardi 02 juillet 2024 à Nice, UFR STAPS ;
- AG d'Été du District le samedi 07 septembre 2024 à Tourrette-Levens.

Président,
M. Edouard DELAMOTTE.

Le Secrétaire de séance,
M. Francis MAGGI.

